

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Charmes

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
27	20	20			
		+ 6 pouvoirs			

Date de convocation 21 novembre 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de **Raphaël MICHELET**, Maire.

<u>Présents</u>: DA COSTA Mattéa, DAGUIN Charlotte, DONEL Hervé, FRANÇOIS Pascal, GORIUS Gérard, HETT Paul, JEAN Christophe, LACOMBE Camille, LAMBLOT Guy, LEROY Régis, MANESSIER Thierry, MAUCORPS Valérie, MICHELET Raphaël, MUSSIER Aurélie, PAGEL Nicolas, PONCET Gwladys, SCHLIENGER Richard, SIMONIN César, THOMAS DA COSTA Maud, XÉMARD Géraldine.

Absents: ATING CONTE Justine.

Représentés: BOST Sylvain pouvoir donné à DAGUIN Charlotte, BRIERE Gaëtanelle pouvoir donné à DONEL Hervé, DELAURENT Alain pouvoir donné à MAUCORPS Valérie, HANZO David pouvoir donné à HETT Paul, POTIER Laurent pouvoir donné à GORIUS Gérard, VERDUN Francis pouvoir donné à SCHLIENGER Richard.

Madame THOMAS DA COSTA Maud a été nommée secrétaire de séance.

Objet : FINANCES - Révision des tarifs de l'aire de camping-cars 2026 - Espace Henri MENTRE N° de délibération : DEL_2025_75

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	6	22	3	1	0

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL_2024_73 du 24 septembre 2024 fixant les tarifs appliqués sur l'aire de camping-cars « CAMPING-CARS PARK »,

Pour rappel, les tarifs comprennent l'emplacement, les fluides (eau, électricité), l'accès aux sanitaires-douches et la vidange des eaux usées, auquel s'ajoutent la taxe de séjour reversée à la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Vu la préconisation tarifaire de Camping-cars Park jointe prenant en compte l'inflation, le coût de l'électricité et l'harmonisation à l'échelle du département, selon les modalités suivantes :

- basse saison (octobre à avril) : 13,20 € (hors taxe de séjour)
- haute saison (mai à septembre) : 15,20 € (hors taxe de séjour)
- à la journée : 6,00 € (basse et haute saison)

Vu la commission des Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 22 voix POUR, 1 abstention (Valérie MAUCORPS) et 3 voix CONTRE (Richard SCHLIENGER, le pourvoir d'Alain DELAURENT, le pouvoir de Francis VERDUN)

DECIDE d'approuver les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Affiché le 28 novembre 2025 Pour extrait conforme Raphaël MICHELET, Maire

Raphaël MICHELET

Raphaël MICHELET 2025.11.28 14:29:34 +0100 Ref:9949404-15001976-1-D Signature numérique le Maire